Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260408-066D_2026-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN **COMMUNE DE BADEN** FEUILLET 2026-00266

Nombre de Conseillers	
En exercice :	**29**
Présents :	**28**
Votants :	**29**

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 27 mars 2026 et sous la présidence de Monsieur Christophe BÉDARD, Maire.

Présents : Élise FERRY, Jean-Charles DUMONT, Aurélie BERSIER, Armelle LATTARD, Paul HAROCH, Perrine TANGUY, Philippe FERNANDEZ, Victoire DORISE, Michel ADELAÏDE, Anaïs RUPIN, Daniel GUILLEMOT, Catherine VERNIER, Thibaut DE LA VILLARMOIS, Corinne RUYSSEN, Bertrand ROBIC, Nathalie LE GUEN, Valéry JACOB, Christine DE MEDTS, Nathan RIO, Sylvie MAHÉO, Didier VAUTRIN, Patrick PIQUET, Chantal DE GRAEVE, Yannick LECOANET, Nadège CORSO, Marc PETITRENAUD, Virginie LE GALL

Ont donné procuration : Philippe EVEZARD à Michel ADELAÏDE

Secrétaire de séance : Thibaut DE LA VILLARMOIS

Le procès-verbal de la précédente réunion est arrêté à l'unanimité.

066D/2026 - ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

En application des articles R.123-7 et R.123-8 du Code de l'action sociale et des familles, il convient de procéder à l'élection des délégués.

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal mentionnées à l'alinéa 4 de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles.

Il est proposé de fixer le nombre de membres élus par le Conseil municipal à six.

L'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN COMMUNE DE BADEN

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260408-066D_2026-DE

FEUILLET 2026-00267

ELECTION DES DELEGUES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Votants : 29
Nuls : 0
Blancs : 0
(Art L65 L66 code électoral)
Suffrages exprimés : 29

Candidats	Nombre de voix obtenues par la liste
Liste BADEN DEMOCRATIE	
1. Mme Armelle LATTARD 2. Mme Nathalie LE GUEN 3. Mme Christine DE MEDTS 4. Mme Catherine VERNIER 5. M. Michel ADELAÏDE 6. Mme Aurélie BERSIER 7. M. Paul HAROCH 8. Mme Anaïs RUPIN	22
Liste ENSEMBLE POUR BADEN 2026	
1. Nadège CORSO 2. Chantal DE GRAEVE 3. Yannick LECOANET 4. Didier VAUTRIN 5. Virginie LE GALL 6. Patrick PIQUET	7

Sont élus délégués au Centre Communal d'Action Sociale :

1. Mme Armelle LATTARD
2. Mme Nathalie LE GUEN
3. Mme Christine DE MEDTS
4. Mme Catherine VERNIER
5. M. Michel ADELAÏDE
6. Mme Nadège CORSO

Fait à BADEN, le 08 avril 2026
Le Maire,
Christophe BÉDARD

MAIRIE DE BADEN * MORBIHAN *